



INTERCO 44

Section Cfdt Nantes

www.cfdtnantesvillemetropole.fr

COMPTE-RENDU - REUNION DU 02 AVRIL 2020 AUDIO CONFERENCE – CORONAVIRUS – Johanna Rolland

Présents : J. ROLLAND, O. PARCOT, E. LEFRANC, N. HOPP, P. CORROYER, S. KEMER, 5 Organisations Syndicales, Cfdt, CGT, FO, UNSA, CFTC

Johanna Rolland nous remercie d'être présents pour cet échange, les points abordés ce jour :

- 1) **La protection des agents**
- 2) **PCA (Plan de Continuité d'Activité)**
- 3) **Questions RH, gestion des congés**

En introduction, Johanna Rolland nous fait état de la situation nantaise. En relation permanente avec le CHU et l'ARS, Mme Le Maire nous annonce une progression lente de la contamination mais progressive, c'est une notion importante car nous n'avons pas de pic fulgurant comme dans l'Est. Nos établissements de santé sont prêts contrairement à ce qu'à connu la région grand Est.

Premièrement : D'ici à 10 jours, nous devrions voir plus claire sur la courbe épidémiologique , en prenant en compte les mesures de protections déployées : le confinement, marchés fermés, gestes barrières, protection EPI.

Deuxièmement : Les initiatives de la Ville de Nantes et de la Métropole pour les plus fragiles et l'aide aux personnes isolées par la livraison des repas se sont développées.

Troisièmement : L'alimentation est un secteur vital et de ce fait, nous avons élargi notre offre d'accueil aux enfants des salariés des magasins alimentaires. Ils seront accueillis dans les centres aérés gratuitement pour aider les salariés à s'organiser.

Je tiens à remercier tous les agents après 3 semaines de confinement pour leur investissement. Il est nécessaire d'avoir un dialogue social de qualité en particulier dans ce contexte pour que l'information puisse circuler dans les deux sens.



Section Cfdt Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

Un tour de parole a été ouvert pour chaque organisation syndicale :

- Un point sur les annonces du 1^{er} ministre sur le dé-confinement est demandé, sur l'ouverture de certains marchés en drive et sur l'organisation de l'accueil dans les écoles.
- Puis chaque O.S. fait remonter les difficultés et les améliorations du terrain.

En ce qui concerne le dé-confinement, Johanna Rolland, nous annonce que la région des Pays de la Loire ne sera pas la 1^{ère} concernée par cette mesure sachant que notre région n'a pas encore atteint le pic de l'épidémie. C'est une hypothèse car il est trop tôt pour évaluer la situation dans notre région. Les échanges hebdomadaires se poursuivent entre les Maires des grandes villes de la métropole. Ceci afin d'évaluer les pratiques et de partager les interrogations, certains points sont décidés au niveau national.

Pour la fermeture des marchés, nous avons pris une mesure ferme, en revanche on ne peut pas avoir pris cette décision sans prendre en compte tous les impacts. Nous avons contacté tous les acteurs locaux, certains se sont organisés seuls et d'autres travaillent avec la métropole pour organiser des livraisons sécurisées et respecter les règles sanitaires. Certains marchés peuvent travailler en proposant un drive.

Un placier intervient pour le bon déroulement de cette installation, les marchés Drive ouverts sont : Le Vieux Doulon, St Joseph de Porterie et Talensac.

Pour l'accueil des enfants :

Pendant la période des congés scolaires, une question se pose : le maintien ou non des dispositifs d'accueil des enfants des soignants durant cette période dans les écoles. A ce jour, les élus attendent toujours la décision du rectorat.

Les enfants des salariés de l'alimentaire sont accueillis dans les centres aérés et les crèches et non dans les écoles.

Pour la petite enfance, de nouvelles inscriptions sont proposées : Les agents mobilisés ou volontaires peuvent téléphoner pour réserver une place.

Un point global a lieu en ce moment sur l'organisation à venir, à la prochaine réunion les O.S. seront informées de son évolution.

1) La protection des agents

La mise en place a été progressive : La protection des agents s'organise selon les postes, le degré d'exposition des contacts.

Pour les EHPAD : Les masques chirurgicaux sont distribués (2 fois/jour et par agent ainsi que les masques FFP2 en cas de suspicion de COVID19 chez un résident.

Deux réunions Webinaire ont été organisées pour l'information concernant les protections contre l'épidémie / forte audience.

Les services mobilisent encore les volontaires, la première phase arrive à sa fin car se sont missions limitées dans le temps . Ces agents vont être en repos il faut donc contacter de nouveaux volontaires pour aller sur le terrain (Beaucoup de réponses positives). La protection des agents doit être gérée dans la durée, très important vu que les PDL sont plus tard dans l'épidémie.



Section Cfdt Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

Intervention de la CGT concernant la protection des agents à la DOPEA /manque de masques
Quels stocks ? Y a t il des réapprovisionnements ?

La CFDT intervient aussi sur des difficultés remontées hier dans les écoles où il n'y auraient pas de masque.

L'UNSA intervient pour un problème au service nettoyage :

Des agents du nettoyage constatent que le nettoyage des abords dans les quartiers ne seraient plus faits

Réponse : la question a été traitée avec les bailleurs notamment avec Nantes Métropole.

Habitat et la propreté des espaces publics a fait l'objet d' un point spécifique, il y a 3 jours.

La CFDT demande aussi une précision sur l'organisation du volontariat des citoyens : comment sont-ils sollicités ?

Sur la question des citoyens volontaires, c'est la DCVST qui gère les recrutements. A ce jour, il y a plus de bénévoles que de missions à proposer, la solidarité fonctionne très bien à Nantes. Des missions spécifiques, avec de la technicité ou des diplômes, ne peuvent pas être confiées à tout le monde. Un mail a été envoyé hier à tous les volontaires citoyens pour les informer de l'organisation et les remercier de leur proposition d'investissement face à cette crise sanitaire.

O. Parcot répond sur la gestion des stocks. S'il y a des problèmes de manque de masques, merci de nous informer plus précisément pour que l'on puisse approvisionner le site concerné.

La DGSTP gère les stocks en centralisant et en redistribuant. Des comptes réguliers ont lieu. Pour exemple : nous avons encore 718 litres de gel hydroalcoolique, depuis le début 100 litres ont été livrés. Pour la DOPEA, à sa connaissance, des masques ont été fournis en quantité suffisante, si ce n'est pas le cas, il faut faire remonter les manques plus précisément.

Nous avons suffisamment de masques pour les EHPAD pour les 4 semaines à venir, nous avons fait une commande de 400 000 masques, nous les aurons d'ici à 10 jours. Nous avons 67000 masques.

Concernant l'information aux agents , O.Parcot se réjouit d'une amélioration de la communication. Pour communiquer avec les agents non connectés , ceux-ci ont fourni volontairement leur adresse mail personnelles (200) et certains leurs numéros de téléphones personnels pour faciliter les échanges dans les services. Toutes ces données personnelles seront détruites après la crise, elles n'ont pas vocation à être conservées.

Dixit O .Parcot :

« Sur les conditions de travail chez soi, le télé-travail s'organise . Il est faux de dire que le télétravail est plus simple que le travail au bureau ! Il a été mis en place des Tutos sur Naonantes pour apporter de l'aide à l'organisation du travail et une assistance aux encadrants se développe. Si des pressions existent envers les agents de la part de leur cadre, je vous le redis, il faut nous communiquer les personnes concernées sans cela nous ne pourrions pas intervenir. Le DRN a fait un gros travail pour équiper les agents de PC portable avec toutes les applications métiers et accompagne le mieux possible les agents qui se trouvent en difficulté. »



Section CFDT Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

2) PCA (Plan de Continuité d'Activité) Intervention : O . PARCOT et N . HOPP

Pour l'organisation des PCA, nous procédons étapes par étapes.

Quelles évolutions ? Comment maintient-on les services essentiels, tout en priorisant la protection des agents ?

Pour la 3ème semaine, les agents des services travaillent de moins en moins en présentiel mais en télétravail quand cela est possible. Il y a des plannings avec des roulements dans beaucoup de services : crèches, écoles, services de l'eau.... un turn-over avec des relais entre les agents pour ne pas s'épuiser.

Peu d'évolution par rapport au ajustement de la semaine sur l'organisation des PCA. Une nouvelle organisation à l'OPC est en cours.

La préoccupation principale est les EHPAD, la RH se mobilise sur ce sujet pour maintenir des effectifs suffisants.

3) Questions RH, gestion des congés

A) La prime exceptionnelle avec la définition des contours d'attribution

B) le maintien du régime indemnitaire vers » au présentiel (RIE et RIF) pour un agent en ASA

C) Pose des congés avec plusieurs problématiques soulevées : comment on ne complexifie pas la vie des agents ? Comment s'organise un principe de réalité de la collectivité et comment on assure la solidarité entre les différents agents et l' organisation des services ?

Voici un cadre global – Intervention O. Parcot – N. Hopp

A) La prime exceptionnelle avec la définition des contours d'attribution.

Une prime exceptionnelle est proposée pour valoriser le travail accompli pendant la période du COVID 19. Ce serait une prime de mobilisation dans le cadre du PCA. Le principe mis en débat serait le versement de cette prime exceptionnelle forfaitaire, proratisée en fonction du nombre de jours travaillés dans le cadre du PCA, en présentiel ou télétravail.

La CFDT souhaite que cette prime soit déconnectée des ASA, parce que la prime pourrait faire la différence entre ceux qui travaillent et ceux confinés en ASA pour garde enfant. La prime doit être une prime exceptionnelle et non de risque, elle pourrait être versée pour les agents en service PCA mais aussi aux agents en back-office qui travaillent pour le bon fonctionnement de la collectivité (DRN DRH ..). Il serait intéressant peut-être d'établir 2 niveaux mais pas plus pour éviter les tensions .Un niveau pour ceux qui sont « au front » et l'autre pour ceux en télé-travail. Nous attirons votre attention sur le nombre de critères et les modalités d'attribution, cela peut créer des tensions.

La négociation de la prime n'est pas encore aboutie , beaucoup de questions sont restées en suspend à l'issue de la réunion, il est donc prévue d'en rediscuter la semaine prochaine pour approfondir nos réflexions afin de définir les contours d'attribution .



Section CFDT Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

B) Le maintien du régime indemnitaire.

La question des ASA est de nouveau posée notamment pour la prise en compte des contraintes des familles monoparentales dans l'obligation de garder leur enfant car pas de relais familial. Ces agents subissent une décote sur leur salaire liée à la perte du régime indemnitaire versé au présentiel alors que cette situation de confinement n'est pas choisie mais subie.

Les Organisations Syndicales demandent le maintien des rémunérations sans perte de RIE ou de RIF.

La réponse de la Maire présidente est positive, il n'y aura pas de perte du RIE et RIF pour tous. Nous sommes satisfaits que nos arguments ont pu convaincre, décision importante car cela aurait pu être une forte perte financière pour certains agents déjà en difficulté.

C) Les congés.

Beaucoup de collègues sont sur un temps de travail annualisé comme à l'éducation, la petite enfance, les congés sont principalement pris pendant les vacances scolaires.

Les collègues des PCA devront prendre des congés pour tenir dans la durée.

Dans la collectivité, les périodes d'avril et de mai sont des périodes de congés importantes, sachant qu'il faut penser à la reprise et au fonctionnement d'après et qu'il faut assurer la continuité du service public. La capacité de prendre tous des congés après le confinement va être difficile à tenir, c'est pourquoi la question de la prise des congés pendant la période de confinement se pose !

Pour les congés de mars posés, la consigne a été claire, ils devaient être pris par contre pour Avril voir Mai ce n'est pas tranchée.

La proposition faite par le DGS est d'annuler les congés posés pour Avril et peut-être Mai, mais qu'en contre-partie les agents prennent 5 jours répartis comme ils veulent sur la période du confinement. Cette mesure serait équitable pour l'ensemble des agents.

Cette proposition est mise en débat mais comme les réponses ne sont pas unanimes, la question est reportée à la semaine prochaine. Cela demande plus de réflexion mais la collectivité attend une réponse rapidement de la part des O.S. car la gestion des congés et la modification des règles pendant cette période doit se faire avant les vacances de printemps.

Johanna conclue pour nous indiquer que le dialogue social doit se poursuivre dans ce format et que par conséquent d'autres réunions seront programmées dès la semaine prochaine.

Elle nous remercie de nouveau pour notre présence et notre rôle de transmission entre les agents, les élus et l'administration.

Prochaine rencontre fixée à lundi 6 avril après-midi avec le DGS O.Parcot.



Section CFDT Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr